

RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE LE MARDI 26 FÉVRIER 2019, À LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN AU 4555, RUE DE VERDUN, CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 1700-120 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700 DE L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN DE FAÇON À AJOUTER DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR UN PROJET DE RÉNOVATION DE FAÇADE D'UN BÂTIMENT SITUÉ SUR LA RUE WELLINGTON OU DANS LES ZONES C02-83 ET H02-105 ».

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Gagnon, conseiller d'arrondissement, qui préside
M. Sylvain Thériault, chef de division, urbanisme
M. Frédéric St-Louis, conseiller en aménagement
Mme Diane Garand, secrétaire recherchiste – greffe, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Luc Gagnon accueille les participants et ouvre l'assemblée à 18h25 en présentant les différents intervenants. Il souhaite la bienvenue à tous et explique l'objectif de l'assemblée publique de consultation ainsi que le déroulement de la soirée. Par la suite, le président cède la parole aux représentants de la division de l'Urbanisme.

PRÉSENTATION DU PROJET

4 personnes présentes.

Monsieur Frédéric St-Louis, conseiller en aménagement, passe en revue et explique le projet de règlement.

RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700-120

Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1700, de façon à :

- Ajouter des objectifs et des critères d'implantation et d'intégration architecturale pour un projet de rénovation de façade d'un bâtiment situé sur la rue Wellington ou dans les zones C02-83 et H02-105.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Quelques questions et commentaires ont été exprimés concernant le projet règlement. Il y a eu des commentaires sur la promotion des programmes de subvention en vigueur auprès des commerçants, l'exigence de l'accessibilité universelle pour les projets de rénovation ainsi que sur les projets déjà réalisés qui n'ont pas inclus un aménagement permettant l'accessibilité universelle. On demande de quelle façon est faite la publicité des ce type de programme pour les commerces

Les représentants de service de l'Urbanisme ont fourni les réponses aux questions et commentaires.

Le conseiller Luc Gagnon remercie les personnes présentes pour leur participation à cette soirée de consultation publique.

L'assemblée de consultation publique est levée à 18h40.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE